



Monsieur le Président du Conseil départemental,
Monsieur le Vice-président chargé de la Petite Enfance,
Monsieur le Vice-président chargé des Ressources Humaines,
Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint,
Madame la Directrice de la Petite Enfance,
Madame la Directrice de la DRH,
Mesdames et Messieurs,

Créteil le 23 septembre 2024

Conformément aux textes en vigueur dans la fonction publique territoriale nos organisations syndicales CGT, UGICT, FSU, CFTD et FO déposent par la présente **un préavis de grève pour l'ensemble des agents de la collectivité et plus particulièrement de la Direction de la Petite Enfance pour la journée du mardi 1 octobre 2024 de 00h01 à 23h59.**

Ce préavis de grève est motivé par les nombreuses interpellations de nos syndicats concernant les bas salaires de nos collègues travaillant dans l'ensemble de la collectivité et notamment dans les crèches. En effet, le gouvernement précédent n'a répondu que partiellement à la demande des agent.e.s de la fonction publique portant sur l'augmentation du point d'indice.

Il ne concède que des augmentations catégorielles. Nous l'observons avec la situation de crise de la filière de petite enfance avec les scandales de maltraitements et de gestion des structures d'accueils. Ce gouvernement a pris donc la décision de valoriser les rémunérations des personnels dans le privé et ensuite, dans la fonction publique. Cette revalorisation nommée « *Bonus attractivité* » qui permettrait de faciliter les recrutements, repose sur la nécessité que les collectivités locales prennent une délibération avant le 1^{er} janvier 2025 pour un versement la même année, sinon, celle-ci n'interviendrait qu'en 2026.

Nous vous rappelons que ce « bonus » ne répond en rien à la revendication principale de nos organisations syndicales qui repose sur une augmentation du point d'indice qui aura un impact à long terme, pour la retraite des agent.e.s afin de répondre à un contexte inflationniste qui perdure. L'inflation notamment sur les produits alimentaires a atteint 20% ce qui impacte l'ensemble des agent.e.s qui peinent à vivre dignement de leur travail.

Or, sans les agent.e.s publics il n'y a pas de services publics pour répondre aux besoins de la population ce qui implique d'avoir une politique économique de financement des services publics.

Les difficultés de recrutement demeurent dans la filière de la petite enfance partout dans le territoire, notre collectivité n'est pas épargnée ce qui a pour conséquences : un manque de place d'accueil des enfants dans les crèches donc une non-réponse aux besoins de la population une surcharge de travail et une perte du sens du travail pour les personnels en postes.

Nos organisations syndicales, avec les personnels de la petite enfance vous demandent l'application immédiate de cette mesure salariale au bénéfice des personnels, dont le montant mensuel a été annoncé par le gouvernement à un minimum de 100 € par mois pour le public.

Dans ce contexte, nous appelons l'ensemble des agent.e.s de la collectivité à se mettre en grève et à se mobiliser devant la préfecture le 1^{er} octobre 2024.

Nos organisations syndicales attendent une date de rencontre avant le mardi 1 octobre 2024 avec l'Exécutif départemental et la Direction Générale pour avoir vos réponses à nos revendications.

Dans l'attente de votre proposition de rencontre, nous vous prions d'agréer Monsieur le Président, Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs nos salutations distinguées.

L'intersyndicale CGT, UGICT, FSU, CFTD et FO